

Cartes illustrées censurées par la poste suisse pour des raisons de neutralité pendant la première guerre mondiale

Par Ulrich Fehlmann

On trouve dans les archives des PTT plus de 2'000 cartes illustrées, dont les illustrations (images, dessins) montrent de manière satirique des sujets de tension et des « affaires » concernant la première guerre mondiale. La Poste suisse garda toutes ces cartes datant de 1914 à 1919 : elle ne les achemina pas aux destinataires, ni ne les renvoya aux expéditeurs. Elles ne furent pas remises aux destinataires, car les images reproduites avaient contrevenu aux définitions et directives de neutralité qui avaient été décidées par le Conseil fédéral. G. Kreis et J. Métraux ont décrit l'iconographie de cette collection de cartes dans des publications parues en 2013. Mon étude couvre l'histoire de ces cartes, leur acheminement postal et les mesures de censure qui furent prises. Je commente aussi les représentations figurant sur les cartes et leur relation avec l'histoire suisse pendant la guerre de 1914-1918.

La guerre de 1914-1918 et la Suisse

Un mois après l'assassinat de l'héritier du trône Franz Ferdinand le 28 juin 1914, l'Empire austro-hongrois déclara la guerre à la Serbie. Quelques jours plus tard, d'autres déclarations de guerre furent proclamées, si bien que bientôt l'Allemagne et l'Empire austro-hongrois se trouvèrent en guerre contre la Serbie, la Russie, la France et l'Angleterre, regroupés dans l'Entente. L'armée allemande envahit les pays neutres de Belgique et du Luxembourg, afin de contourner l'armée française stationnée au nord de la France. La guerre se propagea rapidement dans les Balkans, dans l'est de l'Allemagne et en France. Le conflit devint encore plus global en Europe avec l'entrée en guerre de l'Empire ottoman, de la Bulgarie et du Royaume d'Italie aux côtés des Empires allemand et austro-hongrois et formant les pays de la Triple Alliance, alors que les Etats-Unis et d'autres pays se rangèrent du côté des pays de l'Entente.

La Suisse ne fut pas surprise par l'éclatement de la guerre, et le 31 juillet 1914 déjà, le Conseil fédéral ordonnait la mobilisation de 220'000 hommes et de 45'000 chevaux pour le 3 août 1914. Ce jour-là, le Parlement fédéral votait et accordait les pleins pouvoirs (par une procuration extraordinaire et sans limites) au Conseil fédéral, confirmait la neutralité « totale » et nommait au rang de général et commandant de l'armée suisse Ulrich Wille et comme chef de l'état-major général Theophil Sprecher von Bernegg (fig. 1 et 2).

Fig. 1 : Pro Juventute 1948, général Ulrich Wille

Fig. 2 : Pro Juventute 1950, chef de l'état-major general Th. Sprecher v. Bernegg

La Suisse était mal préparée, tant sur le plan militaire qu'économique. L'enthousiasme initial pour une guerre ressentie comme « force de nettoyage » se transforma bientôt en une désillusion générale, au fur et à mesure que la guerre se prolongea et devint cruelle et atroce. Ce sentiment fut renforcé par les restrictions dues à l'absence des nombreux hommes mobilisés et aux difficultés

économiques qui furent toujours plus visibles. Le strict respect de la neutralité, grâce à laquelle on espérait pouvoir garder l'indépendance et la démocratie en Suisse malgré la proximité des pays en guerre, restait en quelque sorte précaire. La raison tient au fait que les deux commandants en chef de l'armée suisse étaient clairement amis de l'Allemagne (*deutschfreundlich* en allemand) et que de nombreux Suisses alémaniques souhaitaient la victoire de la Triple Alliance. Les Suisses romands étaient globalement plus proches des Français et « entrèrent en opposition, notamment parce qu'ils ressentaient une prétention de la part des Suisses alémaniques. Beaucoup de polémiques se firent dans un ton vénéneux et proche de la brouille » (*réd.: pour la citation originale en allemand de F. Dürrenmatt, voir article en allemand*). Le Conseil fédéral essaya à de nombreuses reprises, par des décrets et des appels officiels, à concilier les opinions divergentes en un « esprit suisse » commun. Mais de nombreuses « affaires » eurent lieu pendant la guerre (voir ci-dessous) qui attisèrent les émotions entre les habitants de la Suisse romande et de la Suisse alémanique. La profondeur du « Röstigraben » devint toujours plus visible.

La fin de la guerre représenta une terrible catastrophe pour des millions de personnes, blessées moralement et physiquement, touchées par la disparition de membres de leurs familles, et ayant perdu leur maison et leurs biens. De nombreuses dynasties régnantes disparurent et de nouvelles frontières furent décidées. Pour la Suisse, la guerre ne fut pas sans conséquences négatives : une grève nationale toucha tout le pays, une terrible grippe décima des milliers de personnes et les conséquences économiques laissèrent de nombreuses cicatrices.

Les mesures de censure prises par la Suisse

Le bureau de presse de l'armée reçut la mission, dès les premiers jours de la guerre, de mettre en place un système de censure préalable (censure militaire) pour les événements militaires et autres qui se dérouleraient dans les régions frontalières. Ainsi, dès septembre 1914, les organes de presse qui contrevenaient aux décrets sur la neutralité pouvaient être avertis, ou même voir la parution de leur titre suspendue. Un décret de juillet 1915 rendait punissable les outrages envers un peuple, un chef d'Etat ou un gouvernement étrangers. Au cours du même mois, le Conseil fédéral créa la Commission fédérale du contrôle de la presse (la CFCP) au sein du Département politique fédéral, dont le rôle d'autorité de censure politique était de contrôler les organes de presse du pays et de l'étranger. La CFCP demanda à la poste suisse, sur la base de l'article 13 de la Loi postale, de garder les courriers qui auraient « un contenu de nature injurieuse ou immorale ». Cet article complétait une ordonnance qui indiquait que les cartes postales ou autres envois non fermés dont on constatait que le contenu était injurieux pour des personnes de l'une ou l'autre des nations belligérantes, devaient être retirées du circuit postal et interdites d'acheminement. Le Conseil fédéral n'introduisit pas une censure postale au sens strict, mais se limita à appliquer les instructions qui avaient été décidées déjà avant l'éclatement de la guerre.

A l'époque de la première guerre mondiale, la radio et la télévision n'existaient pas encore, et la propagande concernant la guerre se faisait en grande partie par la presse et les cartes illustrées qui arrivaient en Suisse, la traversaient ou portaient de notre pays. On peut dès lors imaginer le travail de contrôle que durent faire les bureaux de poste. Les plis contrevenant aux directives fédérales, pour la plupart il s'agissait de cartes illustrées, furent dans un premier temps envoyés à la CFCP par les particuliers et les bureaux de poste, dans le but qu'elles soient analysées. Dès la mi-1915, la Poste fut autorisée de décider, de sa propre compétence, si les cartes « suspectes » devaient être acheminées,

interdites, confisquées ou renvoyées à l'expéditeur. Selon mes observations, il me semble que l'on ne s'intéressait au texte manuscrit que dans de rares cas. Il s'agissait surtout de juger les images : ce fut donc principalement une censure touchant les illustrations.

Les cartes figurant dans la collection furent censurées de 1914 à 1919. Dès la fin de 1917, le nombre des cartes censurées diminua. Il est possible que les amendes données à trois négociants de cartes postales illustrées et que le retrait de cartes chez les fabricants et les vendeurs fit diminuer l'envie de produire des cartes. De plus, il ne fut plus découvert d'affaires importantes comme ce fut le cas dans les années 1915-1916, et le danger d'une attaque contre la Suisse commença à diminuer. En février 1919, une ordonnance mit un terme à cette limitation appliquée à l'acheminement du courrier postal.

Les cartes illustrées comme moyen d'expression

Les premières cartes postales illustrées furent imprimées en 1866 par le lithographe allemand Schneider. Dès 1890, elles eurent un succès de vente énorme dans le monde entier. C'est juste avant l'éclatement de la première guerre mondiale que les tirages les plus importants de cartes illustrées furent réalisés. Des images toujours plus belles, un choix grandissant de sujets et des techniques d'impression toujours meilleures firent de ces cartes un moyen de communication privilégié et attractif, et même des objets de collection. « *It seems that the picture sold the postcard* » (c'est l'image qui fait vendre la carte) écrivit l'Anglais John Frazer en 1980. Les expéditeurs des cartes illustrées disposaient de leur message grâce à l'image imprimée, le texte était souvent secondaire.

Les cartes illustrées en Suisse 1912-1918

En 1912, une grande partie des Suisses alémaniques s'enthousiasmèrent pour la venue en Suisse de l'Empereur Wilhelm II. Des douzaines de cartes avec des illustrations et des photographies furent proposées à la vente (fig.3). La plupart furent fabriquées et utilisées dans la partie alémanique de la Suisse.

Fig. 3 : Carte illustrée émise à l'occasion de la visite de l'Empereur **Wilhelm II**, le conseiller fédéral Forrer et **l'Empereur** Wilhelm II (Ed. Guggenheim, Zurich).

Dès l'éclatement de la guerre et pendant toute sa durée du conflit, la production de cartes avec des images militaires ou patriotiques tourna à fond. Les sujets qui se vendaient bien étaient ceux des chefs militaires et des scènes militaires (fig.4). Le catalogue des cartes postales militaires de Markus Wittwer donne le nombre impressionnant de 900 cartes différentes émises pendant la première guerre mondiale. Georg Kreis a récemment publié un ouvrage sur « les cartes postales suisses de la première guerre mondiale ».

Fig. 4 : Carte illustrée concernant l'occupation des frontières 1914 (anonyme)

Une autre carte illustrée (fig. 5) est conforme avec la volonté de neutralité exprimée par le Conseil fédéral et montre la Suisse neutre symbolisée par le Palais fédéral comme une île de paix. Le texte optimiste, malgré la guerre, dit en **français allemand (trad.)** * : « Comme une île de paix au milieu des tempêtes/La Suisse est à l'abri des horreurs de la guerre/Les Etats tout puissants qui bordent ses frontières/Ont respecté ses droits et les promesses faites ». ***dieser Text ist auf der Karte aufgedruckt, neben der deutsch geschriebenen Fassung**

Fig. 5 : Carte illustrée de 1916, la Suisse comme île de paix (Editions K. Essig, Bâle, selon un tableau de R. Weiss)

Mais en Suisse, on produisit aussi de nombreuses cartes qui montrent de manière critique l'état du pays et qui **échappèrent déplaisaient** à la CFCP. Elles montraient que des ennemis, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, menaçaient nos valeurs historiques, la neutralité et la sécurité de la Suisse. En comparaison avec les cartes produites à l'étranger, qui montraient un ennemi guerrier impitoyable et atroce, ou une victoire écrasante de l'ennemi, les cartes éditées en Suisse sont plus réservées. Malgré cela, elles furent censurées, car elles étaient contraires à la neutralité. La collection des archives des PTT compte environ 2'300 cartes, 13% ont été produites en Suisse et 87% à l'étranger (47% en France, 16% en Allemagne/Autriche, 15% en Italie, 3% en Russie, etc.). Les magasins qui vendaient des cartes illustrées offraient aussi des cartes provenant des pays limitrophes. Beaucoup de cartes avec un expéditeur suisse proviennent de France, d'Italie et d'Allemagne. Une analyse des cartes produites en Suisse montre que les contrôleurs confisquèrent 108 cartes différentes et qu'ils les archivèrent en plusieurs exemplaires. La collection conservée aux archives des PTT est constituée des exemplaires de la Poste. Même si beaucoup de cartes ont été gardées en plusieurs exemplaires, nous pensons qu'il ne s'agit pas là de la totalité des cartes confisquées pendant la première guerre mondiale. La Poste aurait d'ailleurs dû détruire ces cartes, comme le conseiller fédéral Hoffmann l'avait décidé en 1916. Nous ignorons pour quelle raison ceci ne fut pas fait.

Marques de censure suisses et étrangères

Beaucoup de cartes qui proviennent de l'étranger furent contrôlées par les autorités de censure du pays de l'expéditeur. Là, on y apposait des marques de censure, puis on les laissait passer. Mais elles n'arrivèrent jamais au destinataire en Suisse, car elles montraient une raillerie ou une moquerie nette à l'encontre d'un des belligérants. Les marques de censure courantes se trouvent surtout sur des cartes postées en Italie (fig. 11) et en Russie (fig. 6).

Fig. 6 : Carte expédiée de Moscou pour Kriens, en date du 20 février 1915 (calendrier **juif julien**), tampon de censure « D.Z., 1b », à destination de Wolter (Archives des PTT Pb-106-1d-1980).

Quelques-unes de ces cartes portent, aux côtés des marques de censure étrangères, aussi des marques de censure suisses.

Marques de contrôle et de censure suisses

Nous ne savons pas qui a apposé ces diverses marques de censure sur les cartes. Les employés des bureaux de poste (ainsi que les collaborateurs de la poste militaire) devaient repérer les cartes suspectes et les envoyer, via leur direction d'arrondissement des postes, à la Direction générale de la Poste. Quelques cartes portent le cachet complémentaire de l'arrondissement postal d'où provient la carte (fig. 7). Comme les cartes portent des inscriptions différentes, on peut imaginer que plusieurs offices (et personnes) se sont occupés de cette tâche. Deux cartes portent le tampon de la CFCP avec la marque de censure (fig. 8).

Les contrôleurs inscrivaient les remarques suivantes sur les cartes :

- La raison du non-acheminement : « contraire à la neutralité » (fig.11), « blesse la neutralité », « diffamant »
- La mention que l'expéditeur n'a pas été trouvé et qu'un retour à l'expéditeur est impossible : « Expéditeur inconnu » (fig. 10)
- La mention que la carte n'osait pas être transmise, ni remise : « Non admis » (fig. 9 et 15), « Prohibé » (fig. 12), « Rebut » (fig, 10), ou encore « Rebut », « Commission », l'adresse barrée d'une croix faite à la main (fig. 9 et 16), « Exclue du transport postal » (fig.7).
- La mention qu'une carte identique a déjà été envoyée à la CFCP : « P.K.K. eing. », parfois avec la date (fig. 13)
- La mention que la carte a été gardée comme exemplaire de comparaison : « Belegexemplar » (Fig. 14)

Fig. 7 : Carte illustrée, oblitérée le 10.11.1917 à Tavannes. Tampon de la direction d'arrondissement postal de Neuchâtel, mention manuscrite « Interdit de transport » (Archives des PTT vers-057 A 0004_1)

Fig. 8 : Carte illustrée venue de France, avec le tampon de la CFCP et la décision « E » = confiscation (archives des PTT Vers-057 a 0004_1)

Fig. 9 : Tampon de caoutchouc « non admis », crayon de couleur rouge (Archives des PTT Pb-104-1d-1980)

Fig. 10 : Tampon « Expéditeur inconnu », mention « rebut » écrite à la main (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Fig. 11 : Carte illustrée d'Italie taxée, avec une marque de censure, « Neutralitätswidrig » écrit à la main (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Fig. 12 : Mention à la main « prohibé » (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Fig. 13 : Mention « P.K.K. eing. » („eing“ pour „ingesandt“), écrit à la main (Clément), (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Fig. 14 : Mention „Belegexemplar“ écrit à la main sur une carte contre le contrat du Gotthard, utilisée le 11 mai 1915 (Biedermann, Lausanne), (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Les images et leur histoire

Les premières cartes furent confisquées dès 1914. Plusieurs proviennent de l'étranger, deux seulement de Suisse. Celle qui est illustrée comme exemple sous fig. 15 se moque du Prince héritier allemand Wilhelm, qui avait mené la 5^e armée allemande jusqu'à Verdun dans les premiers mois de guerre.

Fig. 15 : Carte illustrée de France, oblitérée le 3.12.14, anonyme (Archives des PTT Vers-057 A 00015)

Les quelques rares cartes, la plupart françaises, qui datent des derniers mois de la guerre, se moquent de l'Allemagne et de son Empereur en tant que vaincus de la guerre. La toute dernière date

de janvier 1919 et montre une accusation satirique contre celui qui est considéré comme le seul responsable de la guerre, l'empereur Wilhelm II (fig. 16).

Fig. 16 : Carte illustrée de provenance peu sûre, oblitérée le 20.1.19 (Archives des PTT Vers-057 A 0004_1)

Le 90% des cartes suisses fut censuré entre 1916 et 1917 et ces cartes avaient avant tout pour thèmes des histoires suisses qui furent rendues publiques. La presse et l'opinion publique s'occupèrent pendant des semaines de l' « Affaire des colonels », de l' « Affaire du Consulat » et de l' « Affaire des cartouches ».

L'affaire des colonels

Les colonels de l'état-major général Friedrich Moritz von Wattenwyl (fig. 7) et Karl Egli avaient reçu la mission dès 1915 d'organiser le système de renseignement suisse.

Fig. 17 : Carte illustrée censurée : Colonel F.M. von Wattenwyl (Archives des PTT Vers-057 A 0004_1)

Comme ils ne disposaient que de peu de moyens financiers, ils ne purent pas organiser leur propre système d'espionnage à l'étranger. Pour recevoir des renseignements, ils devaient échanger leurs informations avec celles des Etats neutres comme avec celles de pays en guerre. Un collaborateur de von Wattenwyl réussit à déchiffrer des télégrammes russes, anglais et même allemands un peu plus tard. Il est probable que les deux colonels échangèrent ces messages secrets, mais ils contestèrent cette accusation lors de leur procès qui eut lieu plus tard. Le cryptographe indiqua que les dépêches russes qu'il avait réussi à décoder avaient été remises aux services de renseignement allemands. De plus, une personne distribuant le courrier avait remarqué qu'il devait remettre le bulletin (secret) de l'Etat-major suisse non seulement à des destinataires suisses, mais aussi à la Légation d'Autriche-Hongrie. Le Conseiller fédéral Decoppet, le chef du Département militaire, fut informé de ces deux incidents en décembre 1915. Et il diligenta une enquête officielle. Cette histoire, qui montra au début les hésitations de la part du Conseil fédéral et du général Wille, se termina pourtant par un procès pénal militaire (fin février 1916). Mais les supérieurs hiérarchiques des deux colonels couvrirent leurs subordonnés. Von Sprecher indiqua dans un plaidoyer favorable aux deux accusés : « Je crois dès lors que si nous devons d'une côté tolérer que nos droits à la neutralité soient modulables, comme les responsables de la guerre le prétendent, et qu'ils doivent convenir, porter préjudice ou être restreints selon les cas, nous ne devons pas non plus nous attacher à notre devoir de neutralité à la manière d'un esclave ou de façon pénible ». Le tribunal ne condamna pas les deux officiers supérieurs pour trahison contre l'Etat et exigea de leur chef hiérarchique, le général Wille, de punir disciplinairement von Wattenwyl et Egli pour négligence et application non correcte d'instruction de service.

En janvier 1916 déjà, la presse de Suisse romande surtout avait soulevé l'affaire et exigé que le Conseil fédéral et le Commandement militaire ne puissent pas simplement la classer d'un revers de main, et que les deux officiers soient accusés de haute trahison. Tous les journaux du pays déplorèrent la clémence du jugement et la compréhension particulière de la neutralité qu'avait exprimée von Sprecher. « Le dicton populaire « Ce que Wille veut et Sprecher dit, tu le feras et sans grogner » (voir texte original en allemand dans l'article en allemand) devient ensuite de plus en plus une illusion » (Schoch).

Les fabricants de cartes illustrées se préoccupèrent bientôt et de manière extensive de cette affaire des colonels. Une vingtaine de cartes différentes de notre collection sont consacrées à ce thème. En mars 1916, la CFCP exigea des offices postaux de contrôle une plus grande attention dans leurs activités. La première carte, oblitérée le 17 mars 1916 à la gare de Lausanne, montre Th. Sprecher von Bernegg protégeant deux officiers sous son grand manteau, avec le titre « Au procès de Zurich », et disant « Je répète que ces officiers, j'en ai la conviction, n'ont jamais agi autrement que dans l'intérêt de l'armée et du pays. Il est exclu qu'ils aient fait quelque chose dans un autre but que de servir leur pays ».

Fig. 18 : Carte illustrée consacrée au procès de Zurich, utilisée le 17.3.16 (Imagerie Artistique Lausannoise), (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Cette carte reproduit ce que le commandant de corps Sprecher avait dit et qui était déjà connu de l'opinion publique. Elle fut tout de même censurée, probablement parce que sa représentation de l'affaire pouvait faire une mauvaise impression à l'étranger. D'autres cartes dessinées et liées à ce thème montrent comment une lettre provenant de Suisse est remise secrètement à un officier allemand. Ou encore comment des symboles de la Suisse saine et intacte (drapeaux, montagnes, chauderon à fromage, monument de Tell) furent souillés par l'affaire des colonels, ou comment la neutralité fut amenée au fossé par les deux officiers supérieurs (fig. 19).

Fig. 19 : Carte illustrée, enterrement de la neutralité, utilisée le 3.7.16 (anonyme), (Archives PTT Pb-106-1d-1980).

Affaires du consulat (ou du drapeau)

A l'occasion du 57^e anniversaire de l'Empereur Wilhelm II, le 27 janvier 1916, le consul allemand à Lausanne fit hisser le drapeau allemand sur le bâtiment du consulat. Trois policiers protégeaient la présence de ce drapeau, un fait qui avait été annoncé préalablement. Malgré cela, des actions de protestations anti-allemandes eurent lieu. Un jeune Suisse alémanique réussit à enlever le drapeau du bâtiment. Pour réprimer les troubles qui suivirent, le général Wille envoya un bataillon d'infanterie à Lausanne. La Suisse officielle regretta ces incidents et elle eut de la peine à s'excuser convenablement auprès de l'Allemagne. Cette affaire entraîna une « bataille d'articles » entre la presse bourgeoise alémanique et la presse romande. Les articles commentèrent l'événement et révélèrent clairement les animosités entre la Suisse alémanique et la Romandie.

Pour cet événement également, les imprimeurs fabriquèrent de nombreuses cartes. L'une d'entre elles, tirée de la collection des PTT, montre l'événement. Sur la photo, le drapeau de l'Empire allemand est recoloré (fig. 20).

Fig. 20 : Carte illustrée liée à l'affaire du consulat de janvier 1916, utilisée le 4.3.16 (Edit. Perrochet Lausanne), (Archives PTT Pb-106-1d-1980).

L'affaire des cartouches

Le 31 mars 1916, deux avions survolèrent Porrentruy et larguèrent quelques bombes dans les environs de la gare. Les dommages matériels furent minimes. Un obus non éclaté révéla un emblème allemand. Ainsi, il était prouvé qu'il ne s'agissait pas d'avions français, comme la presse le supposa d'abord. Les soldats fusiliers suisses stationnés à Porrentruy n'avaient pas tiré un seul coup de feu

contre les deux avions allemands, qui s'étaient perdus sur leur trajet vers Belfort. Il est alors apparu que l'on avait oublié de donner de la munition aux troupes suisses chargées de surveiller la frontière. Cette histoire, et d'autres du même genre, était la preuve, pour les Romands, que l'armée n'avait pas pris au sérieux la défense des frontières de la Suisse romande.

Plusieurs cartes furent éditées au sujet de l'affaire des cartouches. Une première montre un avion au-dessus de Porrentruy qui largue une bombe devant le château, ainsi qu'un soldat à qui une femme demande de tirer : « Sentinelle ! Tirez donc ! », « J'peux pas, ma vieille, j'nai qu'un balais et pas de cartouches ! ».

Fig. 21 : Carte illustrée concernant le largage de bombes sur Porrentruy, utilisée comme carte militaire (Imagerie Artistique Lausanne), (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Une seconde carte concerne le même thème. Il existe des cartes illustrées avec le même sujet des manœuvres de l'Empereur de 1912. Mais sur la carte commentée ici, les armées sont plus grandes ; la plaisanterie du soldat suisse, selon laquelle l'armée suisse tirerait deux fois contre toute armée étrangère, est maintenant détournée en une question à double sens : « Majesté, nous tirerons chacun deux fois ». « S.M. : Mais avec quelles cartouches ? ».

Fig. 22 : Carte illustrée sur le largage des bombes sur Porrentruy, utilisée le 2.7.16 (anonyme), (Archives des PTT Pb-106-1d-1980)

Autres raisons de censure et saisies de cartes

Les cartes censurées ont encore traité d'autres événements suisses qui eurent lieu pendant la première guerre mondiale :

- Le rejet par les Romands de l'empereur allemand et de ses visées de grande puissance, ainsi que le refus de la « sympathie » envers l'Allemagne montrée par certains officiers supérieurs de l'armée et du Conseil fédéral.
- L'affaire de Lallemand, un Alsacien qui fut livré aux Allemands en 1916, contre l'avis de nombreux Romands.
- Les suites fâcheuses du contrat sur la construction du Gotthard de 1909, qui accorda quelques années plus tard des privilèges aux puissances ayant déclaré la guerre, ce qui constitua un sujet très discuté pendant la première guerre mondiale (fig. 14).
- La justice dont les jugements furent ressentis par beaucoup comme état inégaux et non neutres.

Presque toutes les cartes censurées furent fabriquées en Suisse romande. Seules trois cartes l'ont été en Suisse alémanique (fig. 25) et une seule au Tessin. Quelques cartes furent repérées par les bureaux de poste de contrôle en raison du texte manuscrit écrit par l'expéditeur. En particulier, le mot « Boche », un terme très peu amical utilisé pour désigner un Allemand, fut une raison suffisante pour que les documents le contenant furent confisqués (fig. 23). A noter encore que des cartes « sans problème » mais portant des vignettes peu sympathiques pour les pays en guerre furent également confisquées.

Fig. 23 : Carte illustrée de Rorschach, refus du texte manuscrit (Archives des PTT Vers-057 A0004_1)

Des timbres-poste collés * sur les cartes illustrées furent également pris en compte dans cette « guerre de propagande ». Ainsi, une carte particulièrement attrayante pour les philatélistes, expédiée de France, reproduit un timbre français (la semeuse, Michel Nr. 117) et un timbre allemand (Germania, Michel Nr. 86). Le texte tente, par ces deux timbres, de montrer les différences entre les Français, civilisés et bons vivants, et les Allemands, plutôt guerriers. Cette carte fut également retirée du courrier postal et ne fut pas acheminée. *Die Briefmarken waren ja gezeichnet und nicht geklebt!

Fig. 24 : Carte française, 1916, oblitérée à Lausanne (Archives des PTT Vers-057 A 00015)

Texte de la carte « La France – l'Allemagne » :

Même dans le timbre-poste, chacune des deux nations se représente telle qu'elle se voit, telle qu'elle se sent.

La France semeuse, vêtue d'aimable lin, dans le grand geste ouvert des semailles, sème à tous les vents les grains de la civilisation. Exemple de merveilleux labeur, elle sème ses épargnes fécondes, ses prompts inventions, les découvertes patientes du génie français; elle sème avec espoir afin que vous aussi, peuples de la terre, vous récoltiez tous qu'un jour sans doute, nous fassions ensemble l'universelle moisson.

L'Allemagne, à la face dure, est casquée d'une couronne massive; une main ramenée dans le sens égoïste qui est vers soi-même; gantelée de mailles, cette main serre une poignée de glaive; c'est la menace. La poitrine est cuirassée et ces deux rondelles de métal bombé indiquent quel serait l'allaitement maternel pour l'humanité à naître quand celle-ci aurait à le chercher dans cette ferronnerie. (Da frage ich mich, ob dieser ganze Text abgedruckt werden soll - im deutschen Originaltext ist er ja nicht vorhanden)

Nombre de cartes censurées

Les fabricants de cartes les plus connus firent concevoir les images de leurs cartes par des dessinateurs et artistes connus, souvent déjà quelques jours après l'événement. Mais le tirage n'est connu pour aucune des cartes éditées. Dans la collection iconographique de la Bibliothèque Nationale Suisse, j'ai trouvé une liasse de quelque 50 cartes neuves de deux cartes différentes, conçues par Charles Clément. Ces cartes avaient été achetées auprès de marchands à La Chaux-de-Fonds et à Genève. Les actes ne mentionnent pas combien de cartes non vendues furent confisquées par les autorités auprès des trois marchands condamnés en 1915, ni auprès des marchands lausannois pour les cartes éditées suite à l'affaire du consulat en 1916.

Aujourd'hui, ces cartes confisquées se trouvent dans des collections de cartes postales illustrées et dans des archives officielles, mais elles sont rares. Dans la grande collection d'Ulrich Gribi, je n'ai vu qu'une seule carte ayant été réellement acheminée par la poste. Cette carte (fig. 25) est remarquable, car elle porte une mention chiffrée, la même que l'on trouve sur de nombreuses cartes de la collection des Archives des PTT. Je suppose que les contrôleurs tolérèrent cette carte le 6.10.16, mais que quelques jours plus tard, ils décidèrent de traiter cette carte selon d'autres critères et de la confisquer.

Fig. 25 : Carte censurée de Suisse alémanique mais qui fut acheminée, avec marque de censure (anonyme), (Collection Ulrich Gribi).

Je ne connais aucune carte qui fut saisie par les bureaux de censure et qui fut renvoyée à l'expéditeur. La CFCP a semble-t-il atteint son objectif principal, autrement dit de saisir toutes les cartes incriminées et d'empêcher leur acheminement et remise au destinataire.

Le problème de la censure politique pendant la première guerre mondiale

La censure des images figurant sur ces cartes illustrées fait l'effet, avec le recul, d'une tentative maladroite de montrer à l'étranger des preuves du principe de neutralité et d'unité nationale, et d'éviter d'offenser les belligérants. Mais le sentiment d'une neutralité bien affirmée manqua auprès de beaucoup de citoyens suisses pendant la première guerre mondiale. Le dilemme, celui de devoir intervenir par la censure dans la liberté de pensée et d'expression des citoyens, était connu des autorités de censure. La plupart des cartes « critiques » proviennent de Suisse romande, et non seulement les cartes censurées, mais aussi celles qui ne furent pas saisies et qui se trouvent dans d'autres archives. Mais on a tout de même l'impression que les autorités de censure n'ont pas toujours pris leurs décisions de manière neutre.

Beaucoup d'images de cartes produites en Suisse montrent les inquiétudes des patriotes, qui se sentent menacés par un ennemi extérieur et même encore plus souvent par un ennemi intérieur. L'expression des cartes suisses est beaucoup plus inoffensive que celle des cartes censurées provenant de l'étranger. Pour quelques cartes, la décision de censure pourrait être mise en doute, car leur image n'est ni offensante, ni insultante, ni immorale (fig. 17).

Les textes écrits par les expéditeurs et qui figurent sur les cartes censurées sont également pour la plupart inoffensifs et ne se réfèrent que rarement à l'illustration.

Les marques de censure sont très variées et montrent que les instructions officielles furent appliquées de manière plutôt « dilettante » dans notre pays.

Traduction : Jean-Louis Emmenegger

Littérature :

(selon l'article original paru en allemand, voir Journal Philatélique Suisse No 5-6/2014, page 203)

- Peter **Dürrenmatt**: Schweizer Geschichte, Hallwag 1957
- John **Frazer**: Propaganda on the Picture Postcard, The Oxford Art Journal, 1980
- Hans Rudolf **Fuhrer**: Die Schweizer Armee im Ersten Weltkrieg. Bedrohung, Landesverteidigung und Landesbefestigung, NZZ Verlag 1999
- Georg **Kreis**: Insel der unsicheren Geborgenheit, Die Schweiz in den Kriegsjahren 1914-128, Verlag NZZ 2013
- Georg **Kreis**: Schweizer Postkarten aus dem Ersten Weltkrieg, hier und jetzt 2013
- Joséphine **Métraux**: Héros et anti-héros au service de la critique politique romande; les cartes postales suisses censurées par la poste fédérale pendant la Première Guerre mondiale, Masterarbeit 2013
- Max **Mittler**: Der Weg zum Ersten Weltkrieg. Wie neutral war die Schweiz?, Verlag NZZ 2003
- Jürg **Schoch**: Die Oberstenaffäre, eine innenpolitische Krise (1915/16), Herbert Lang Bern 1972
- Markus **Wittwer**: Die Militärpostkarten und Ganzsachen der Schweiz 1. und 2. Weltkrieg, Eigenverlag 2005

- Peter Daengeli: www.14-18.ch – La Suisse en cartes postales (Internetzugriff), November 2013

Sources des illustrations

Fig. 1 à 5 : collection de l'auteur

Fig. 25 : collection d'Ulrich Gribi, Berne

Toutes les autres illustrations : Archives historiques des PTT, Liebefeld, Berne

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail, en particulier Mme Madeleine Burri et ses collègues des Archives Historiques et de la Bibliothèque des PTT à Berne, ainsi que les collaboratrices de la collection iconographique de la Bibliothèque Nationale Suisse, et MM. Dr. Jürg Schoch et Ulrich Gribi, Berne.
